

**Compte rendu provisoire de la réunion de l'assemblée des conseillers de la
fondation
du lycée franco-japonais
Séance du 06 février 2012 à Fujimi**

Ordre du jour

- (1) Désignation du président de séance
- (2) Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- (3) Présentation des nouveaux conseillers et administrateurs
- (4) Modification du sigle identifiant de notre lycée
- (5) Présentation du projet de budget 1^{er} avril 2012 – 31 mars 2013

(1) Président de séance : **Monsieur Francis Maizières, est nommé président de séance à l'unanimité.**

(2) Adoption du compte-rendu de la dernière réunion :

Après les modifications suivantes :

- Correction de l'orthographe du nom de Monsieur *Maizières*, en ligne 4 ;
- Au point 3, dans le paragraphe « **Les personnes suivantes rejoignent l'Assemblée des conseillers** » ajouter : M. Bruno PEYRON (AF-CPE)

le compte rendu ainsi corrigé est adopté à l'unanimité.

(3) Présentation des nouveaux membres : le président cite les nouveaux membres de l'Assemblée des conseillers :

Les personnes suivantes rejoignent l'Assemblée des conseillers:

- M. Christian MASSET, Ambassadeur de la France au Japon
- M. Bertrand FORT, conseiller culturel
- M. Patrick TENEZE, coordonnateur régional de l'A.E.F.E. pour la zone Asie
- Mme Marie-Christine DAVID-TANAKA, vice-consule
- M. Frédéric MARCHAND, directeur adjoint de Ryuhoku
- M. Jean-Yves DEPARIS, directeur de Fujimi
- M. Jean-Jacques GARNIER, directeur de l'Institut Franco-Japonais

En qualité d'invitée :

- Mme Catherine DROSZEWSKI, attachée de coopération universitaire

M. Christian MASSET, M. Bertrand FORT et M. Patrick TENEZE rejoignent également le CA de la fondation en qualité d'administrateurs.

(4) Modification du sigle identifiant de notre Lycée:

Le conseil d'établissement réuni le 17.11.2011 a approuvé à l'unanimité la modification du sigle identifiant de notre Lycée qui deviendrait le **Lycée Français International de Tokyo**.

Cette modification a été présentée comme éminemment souhaitable, car elle nous permettrait :

- D'affirmer une identité conforme à notre nouvelle dimension internationale mise en œuvre au travers de notre projet d'établissement,
- De faire coïncider l'adoption de cette nouvelle identité avec notre renaissance sur le nouveau site de Takinogawa,
- De gagner en lisibilité et en clarté en présentant un « produit » neuf et une image profondément transformée et valorisée de l'offre scolaire française à Tokyo,
- D'intégrer une norme identifiante d'ores et déjà adoptée par de nombreux établissements du réseau, notamment de la zone Asie, conformément aux vœux de l'Agence (LFIP de Pékin, LFIS de Singapour, LFI Victor Segalen de Hong-Kong, LIF de Jakarta ...),
- De valider cette nouvelle identité dans le cadre de la lourde procédure administrative et juridique rendue nécessaire par notre réimplantation à Takinogawa, en adoptant une traduction pertinente en japonais.

Cette modification a reçu l'aval du secteur Asie de l'Agence et doit également être approuvée par l'Assemblée des conseillers et notre Conseil d'administration afin que la procédure légale soit officialisée auprès des autorités Japonaises (Gouvernorat de Tokyo et bureau de la justice).

Monsieur le Président rappelle **qu'il s'agit de la modification des statuts de la fondation et du règlement de l'école de chacun de nos deux sites actuels et du futur site de Takinogawa.**

Le projet est soumis au vote :

- ❖ **Question** : « *Êtes-vous favorable à l'adoption par le LFJT, du nouveau sigle identifiant suivant : Lycée Français International de Tokyo (LFIT) ?* »

Vote : CONTRE 0 / ABSTENTIONS 0 / POUR 20

Monsieur le Président remercie les membres du C A de cette unanimité autour de la renaissance tant attendue de notre lycée.

(5) Présentation du projet de budget : Le secrétaire général présente le projet de budget en indiquant qu'il repose sur les grandes orientations budgétaires adoptées par le Conseil d'administration le 20 octobre 2011. Il les rappelle :

- a. Effectif global évalué à 850 élèves ;
- b. Pas de hausse des tarifs des droits de scolarité ;
- c. Crédits pédagogiques équivalents à ceux arrêtés pour l'exercice 2011, au prorata de l'effectif évalué ;
- d. Ouverture de 4 équivalents temps plein : 2,5 pour les personnels d'enseignement, 1 personnel de surveillance et 0,5 emploi de chargé de communication ;
- e. Les services spéciaux :
 - 1. baisse des tarifs de cantine de 5 % pour l'ensemble des élèves ;
 - 2. baisse des tarifs d'inscription aux épreuves du baccalauréat de 35 %.

Le secrétaire général présente d'abord les services spéciaux qui doivent impérativement figurer en annexes au budget et être en équilibre.

Un nouveau service spécial est ouvert pour les transports scolaires. Le prix annuel sera de 340 000 yens (septembre-décembre : 136 000 yens, janvier-mars 102 000 yens). Pour les mois de mai et juin 2012 un tarif forfaitaire de 71 500 yens a été fixé.

Puis, étude du budget général agrégé :

I) PREVISION DE RECETTES

1) Droits de scolarité : malgré la baisse des effectifs liée aux événements du 11 mars dernier, aucune hausse des droits de scolarité n'a été prévue dans le cadre des orientations budgétaires fixées pour l'exercice comptable 2012.

Cette orientation budgétaire, a été possible au regard de la situation des provisions et des réserves disponibles et aux économies réalisées sur le volume des travaux initialement programmés pour le nouveau site de Takinogawa.

Afin de faciliter la scolarisation dans l'établissement des enfants des personnels de nationalité étrangère ne pouvant donc bénéficier d'une bourse nationale, les droits de scolarité et d'inscription leur seront facturés au taux des élèves français, à titre dérogatoire. Cette disposition répond à une demande plusieurs fois formulée en commission des ressources humaines.

Monsieur Bruno PEYRON (AF-CPE) demande si un système de « bourses établissement » ou de « tarifs spécifiques » à destination des élèves ne relevant pas des Bourses Nationales pourrait être mis en place. Il souligne que beaucoup de familles installées au Japon qui ont

scolarisé leur(s) enfant(s) au lycée français, rencontrent d'importantes difficultés face aux montants élevés des droits de scolarité.

Monsieur Benoit CHAUVEL, représentant de la CCIFJ, confirme cette situation.

Le secrétaire général indique qu'il convient de prendre en compte la situation financière actuelle de l'établissement, toutes les exonérations qui pourraient être accordées devraient nécessairement être compensées par une hausse des droits de scolarité.

Le Directeur général précise que la pérennité du fonctionnement de l'établissement impose un retour à l'équilibre budgétaire et au maintien de celui-ci dans l'avenir.

Le montant arrêté dans cette proposition de budget au titre des droits de scolarité s'élève à 885 733 393 yens.

2) Droits de première inscription et d'inscription annuelle (réinscription) : de façon concomitante, ces recettes sont en baisse et s'élèvent à 39 900 000 yens.

3) Recettes du plan de contribution : là aussi une baisse est enregistrée avec un montant annuel prévisionnel de 98 500 000 yens (- 21 % par rapport à l'an passé). Contrairement aux exercices précédents, cette recette n'est plus placée en seconde section pour provisionnement mais elle est budgétée sur le chapitre 746.

Il est important de rappeler que le plan initial de financement du projet de Takinogawa prévoyait que la totalité des recettes du plan de contribution devait couvrir le montant annuel du remboursement du capital de l'emprunt : 118 000 000 yens.

Si compte tenu des dates fixées pour ces remboursements, l'exercice 2012 ne supportera qu'un semestre de remboursements soit 59 025 000 yens, dès 2013 le chapitre 668 devra être crédité de 118 050 000 yens. Une relance des adhésions au plan de contribution devra donc être faite.

Monsieur Benoit CHAUVEL, représentant de la CCIFJ, demande pourquoi les sommes correspondant aux donations effectuées dans le cadre du mécénat piloté par la CCIFJ pour l'auditorium et la piscine du nouveau site de Takinogawa ne figurent pas en recettes dans ce budget prévisionnel.

Le Secrétaire Général répond que cette campagne de mécénat n'est pas totalement terminée, preuve en est le tout récent don de la Société DASSAULT. Le montant total qui sera versé à l'établissement au titre de cette campagne de mécénat sera intégré au présent budget par décision budgétaire modificative lors de la réunion du Conseil d'administration du mois de juin prochain.

Hormis les subventions de l'AEFE (bourses scolaires principalement) inscrites au budget pour un montant de 180 millions de yens, les autres recettes sont peu significatives.

II) PREVISION DE DEPENSES

Pour les dépenses de fonctionnement prévisionnelles, les remarques suivantes peuvent être soulignées :

1) Les comptes liés aux dépenses de viabilisation (60611 et 60617) : les propositions d'ouverture des crédits 2012 sont nettement majorées pour prendre en compte l'installation sur le nouveau site.

Pour le site Ryuhoku, une bonne partie des dépenses de viabilisation était précédemment acquittée sur le compte 6141.

2) Les crédits dédiés aux dépenses pédagogiques : leurs montants ont été maintenus au prorata des effectifs prévus.

3) Le chapitre 615 (Travaux entretien et réparation) est en hausse de plus 53 % : les contrats de maintenance feront l'objet d'un appel d'offre mais compte tenu des surfaces plus importantes, des espaces verts, du gardiennage, l'abondement des comptes de ce chapitre est indispensable.

4) Le chapitre 623 (Publicité) : des crédits sont nécessaires pour tenir compte de l'objectif de conquête de nouveaux publics.

5) Le compte 6248 (autres transports) : des crédits sont ouverts sur cet exercice pour couvrir les frais de déménagement.

6) Le compte 6257 (réception) : l'ouverture de crédits a été doublée pour assurer la prise en charge de la cérémonie inaugurale du nouveau site.

7) La masse salariale des contrats locaux (chapitre 644) : les crédits ouverts sont presque égaux à ceux de l'an passé malgré :

- comme arrêté dans les orientations budgétaires, les créations de 4 ETP (Équivalent Temps Plein);
- l'incidence mécanique du GVT (Glissement –Vieillesse-Technicité).

Les comptes 65833 et 65834 qui supportent l'essentiel des dépenses salariales pour les personnels résidants, baisse de plus de 14 %.

Monsieur Farid EL KHALKI, représentant des personnels, demande qu'un groupe de travail soit mis en place pour étudier l'élaboration d'un système de prime de départ pour les personnels en contrat local. Il indique qu'il serait possible d'adhérer à un organisme qui collecterait chaque année 7 % de la masse salariale des personnels en contrat local à plein temps, cette cotisation

serait complétée à hauteur de 3 % supplémentaires directement versés à ce même organisme par le Gouvernement japonais.

Monsieur Thierry CONSIGNY, élu AFE, appuie cette demande.

Le secrétaire général rappelle la situation financière de l'établissement qui supporterait très difficilement une telle dépense supplémentaire. Néanmoins il convient de souligner que lors des travaux de la Commission des ressources humaines, les représentants des personnels ont évoqué la possibilité de participer à la mise en place d'une telle prime de départ en révisant les grilles salariales ou en modifiant le rythme des promotions. Le chiffrage d'une telle mesure pourrait être indiqué pour la prochaine réunion de cette commission.

8) Le chapitre « autres charges financières » (chapitre 668) : le premier remboursement de capital de l'emprunt interviendra le 15/12/2012;

9) Provisions et dotations aux amortissements (chapitre 681) : les crédits ouverts concernent :

Les amortissements, qui sont en forte augmentation du fait des dépenses d'investissement réalisées pour le projet du nouveau site.

Des provisions pour risques (compte 68158) sont inscrites au budget : 1 289 322 yens. Elles sont constituées pour financer le départ (sous certaines conditions) d'agents ayant signé leur contrat de droit local avant 1991.

Il est important de préciser que si ces dépenses doivent obligatoirement être inscrites au budget et ont de ce fait une incidence sur le résultat de gestion, par contre elles n'influent pas sur le fonds de roulement dont dispose l'établissement. Ce sont des opérations pour ordre dont les montants restent dans la trésorerie.

Le montant du budget prévisionnel s'élève à un peu plus de 2 milliards de yens (services spéciaux, provisions, dotations aux amortissements et investissements compris).

Ce projet de budget est présenté en équilibre.

Au terme des discussions, **les conseillers émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de budget pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôt la session à 20 heures 15.

Pour le président de séance,
le secrétaire général
Philippe DUMAS